



Société 09/06/2009 à 06h57

## Laissons en paix les mères porteuses

Par **PIERRETTE FLEUTIAUX** écrivaine, **ANNE-MARIE GARAT** écrivaine

Des Etats généraux de la bioéthique s'ouvrent au mois de juin. Le «problème» des mères porteuses est en débat sur la place publique, et la société en est troublée. Comme elle l'a été ou l'est encore pour la contraception, l'IVG, l'homoparentalité... Il se peut en effet que, par la mère porteuse, les règles morales ou religieuses traditionnelles se trouvent froissées. Il se peut que les grands prescripteurs de conduite - si nombreux de par le monde, si péremptoires, leurs interdits si souvent aberrants, et révélant souvent fantasmes ou intérêts de pouvoir - se trouvent offensés. A l'arrivée, pourquoi tant d'inquiétude ?

Un premier constat : la mère porteuse ne lèse personne. Elle ne porte pas atteinte aux biens, ne vole pas, ne mutile ni ne détruit des vies, ni ne ruine l'économie ou menace la paix publique. Elle n'use pas d'armes, n'affame ni ne persécute. La mère porteuse ne se lèse pas elle-même. Porter un enfant ne soustrait pas un organe, ne retranche rien au corps de celle qui le porte. Porter un enfant est une belle chose. Le porter pour autrui, quand autrui ne peut le faire, est un acte positif, qui tranche sur la négativité désespérante, sur le mortifère. La mère porteuse ne devrait pas avoir à se cacher, elle devrait être estimée et honorée par une société qui respecterait la vie.

On dit : son ventre est ainsi instrumentalisé, aliéné. Oui, toutes les grossesses non voulues aliènent, sans que cela ait gêné grand-monde durant des siècles. La grossesse choisie, volontaire, est une conquête des femmes. La dénier aux mères porteuses revient à limiter cette liberté, à la conditionner, porte ouverte à toutes les restrictions abusives.

On dit : il s'agit de prostitution. La prostitution féminine, instrumentalisation majeure des femmes, bénéficie aux hommes, raison peut-être pour laquelle elle perdure, sous les formes désastreuses que nous connaissons. Mais louer son ventre neuf mois n'est pas louer son sexe chaque jour ou nuit. Parlons cru : la prostitution inflige pénétration étrangère, parfois avec violence, contact physique étranger, parfois répugnant. Elle implique mise sous tutelle par un autre, censé assurer protection (!), mais qui fait surtout métier de piquer le fric de celles qui lui sont un cheptel. Enfin la prostituée a peu de liberté de choix et peu de chances d'échapper à une telle condition si elle le souhaite.

La mère porteuse volontaire ne subit aucun de ces outrages. Le minuscule «objet» étranger est mis dans son corps sans violence, s'y niche doucement, et ne l'insultera ni ne la menacera à aucun moment d'un coup de poing ou d'une arme. Elle n'en est blessée ni humiliée. La finalité de la prostitution et celle du portage d'enfant sont entièrement différentes. Dans un cas, satisfaire - dans l'inégalité totale des partenaires - un besoin sexuel majoritairement masculin. Dans l'autre cas, satisfaire l'aspiration d'êtres humains à faire naître et élever un enfant. Où est le rapport ?

On dit : il y a de l'argent en jeu, c'est donc une marchandisation du corps. Imagine-t-on que les femmes bien nanties seront candidates à prêter leur ventre ? Ce seront des femmes pauvres ou momentanément dans le besoin, de celles qui pâtissent de l'inégalité scandaleuse de la répartition des richesses. D'accord. Mais l'avilissement est dans la pauvreté, le travail sous-payé, la dégradation sauvage des corps, le chômage et la misère. Y assimiler le portage d'un enfant, c'est dénier dignité, et sens moral à l'acte de donner la vie.

On dit : un enfant né par mère porteuse est condamné à des troubles de filiation. Mais la filiation, la construction du sujet, de son identité, de son sentiment d'appartenance s'articulent à des relations humaines qui ne sont pas normées en nature. La génitalité ne fait pas la parentalité. Elle est la condition physique pour qu'il y ait de l'enfant, mais celui-ci n'accède à la véritable filiation que par son adoption en humanité par un autre être humain institué son parent. Anthropologues, ethnologues et psychanalystes nous apprennent que toutes les formes de parentalité ont été pratiquées par les sociétés humaines. L'objection de la filiation «anormale» relève d'une mentalité magique : la peur de transgresser quelque loi fondamentale de la nature et d'en être puni.

On dit : la mère porteuse n'est pas dans le don, elle se fait payer. Mais elle doit l'être ! La religion du don est prêchée par les riches qui ne manquent de rien. Son confort, sa nourriture, sa sécurité, sa santé, son bien-être, son temps ont un coût, qui n'est pas véral. Il est la condition absolue de son volontarisme. La mère porteuse doit être payée correctement, le nombre de portages sans doute limité, et une surveillance médicale exercée. Attention doit être accordée à sa famille et à son environnement par un service social compétent. Un accord contractuel doit être passé, dont les juristes ont à définir les termes pour éviter dérives et abus. La loi doit encadrer cet acte dans l'intérêt des deux parties. Sinon c'est le règne de la jungle, de l'argent prédateur, de la contrainte, de la clandestinité... Comme cela se passe de fait maintenant.

La loi ne doit pas seulement penser à criminaliser. Sa mission est aussi de protéger. Alors, pour l'amour de l'humanité - et non du ciel ou de la morale -, laissons les gens vivre en paix ce qu'ils ont à vivre. Tout ce qui alourdit le plateau de souffrance est à proscrire, tout ce qui l'allège est légitime et à encourager. Et n'excluons pas que, dans ce pacte mutuellement consenti, il puisse entrer de la fraternité, une denrée rare.

Notre système de pensée se retrouverait-il cul par-dessus tête si l'humanité, pendant son bref séjour sur Terre, souffrait un peu moins et profitait dans toute l'étendue de son corps, de son esprit et de son âme, de ce que la vie a à lui offrir de beau, de plaisant, et de bon ?